

CONVENTION ENTRE LE LYCEE POLYVALENT LES CATALINS ET LES COLLEGES
Année scolaire 2020/2021

- OBJECTIF :** Mise en place de séquences d'immersion d'élèves de 3^{ème} en lycée Section d'Enseignement Professionnel.
Aide à l'orientation.
- ARTICLE 1 :** Durant la période d'immersion, les élèves sont soumis au règlement Intérieur du Lycée Section d'Enseignement Professionnel. Les horaires sont ceux du Lycée Polyvalent.
- ARTICLE 2 :** Les élèves sont associés aux activités pédagogiques de la section dans laquelle ils sont placés. Ils ne peuvent toutefois travailler sur machines dangereuses.
- ARTICLE 3 :** En cas d'accident survenant au Lycée Polyvalent ou sur le trajet, le Proviseur du Lycée Section d'Enseignement Professionnel s'engage à le faire savoir au Principal du Collège concerné.
Le Collège d'origine doit vérifier que les élèves sont couverts, soit par une assurance scolaire personnelle couvrant les activités facultatives, soit par l'assurance établissement.
- ARTICLE 4 :** Les Chefs d'Etablissements concernés (Lycée Professionnel-Collège) se tiendront mutuellement informés des difficultés issues de l'application de la présente convention et prendront en commun accord les dispositions nécessaires.
- ARTICLE 5 :** La présente convention est signée pour la durée de l'année scolaire **2020/2021** (mini-stages).
Un avenant sera signé au cas par cas précisant le nom des élèves concernés, la durée de la période d'immersion.

Le Principal Du Collège	La Provisure Adjointe du Lycée Section d'Enseignement Professionnel	D.D.F.P.T. Section d'Enseignement Professionnel
	Mme CICCARONE Sylvie	M. RANCHON Pierre

AVENANT A CETTE CONVENTION :

Convention à retourner par mail au secretariatddfpt.meyrol@ac-grenoble.fr

Etablissement demandeur : COLLEGE Anne CARTIER **Mail :** acartier.secretariat@orange.fr
NOM/PRENOM : BOLZE Noémie
Date de naissance : 16/12/2005
Date de stage : MERCREDI 17 MARS 2021 (9H00-11H00)
Lieu de stage : Lycée Les Catalins - ANTENNE DU MEYROL - allée Henri Dunant - ZA MEYROL - Montélimar
Section choisie : CAP OPERATEUR /OPERATRICE LOGISTIQUE

INFORMATION IMPORTANTE SUR L'ACCUEIL DES MINI-STAGIAIRES

En fonction du choix de la filière, les élèves mini-stagiaires devront se rendre directement à l'adresse indiquée dans la rubrique ci-dessus avec une copie de la convention.

Les horaires doivent être impérativement respectés.

J'autorise mon enfant, désigné ci-dessus, à participer à cette demi-journée et/ou journée de mini-stages.

Nom du responsable légal de l'élève :

Date et signature du responsable légal de l'élève :